SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE ROCHEFORT SAMSON

TARIFS à partir du 01 octobre 2024 - Délibération du 12.09.23

ABONNEMENT du 01/10/24 au 30/09/25 au proprata des mois d'abonnement (tout mois commencé est dû)

pour 12 mois	prix H.T.	TVA (5,5%)	Prix T.T.C.
Compteur Ø 15 et 20 mm	65.00 € 5,715 € TTC/mois	3.58 €	68.58 €
Compteur Ø 25 mm	75.00 € 6.594 € TTC/mois	4.13 €	79.13€
Compteur Ø 30 mm	85.00 € 7.473 € TTC/mois	4.68 €	89.68€
Compteur Ø de 40 et 50 mm	140.00 € 12.308 € TTC/mois	7.70 €	147.70 €
Compteur Ø de 60 mm	210.00 € 18.4633 € TTC/mois	11.55 €	221.55€
Compteur Ø de 80 mm	280.00 € 24.617 € TTC/mois	15.40 €	295.40 €
Compteur Ø de 100 mm	350.00 € 30.771 € TTC/mois	19.25 €	369.25€

CONSOMMATION du 01/10/24 au 30/09/25

prix du m³ réellement consommé

	prix H.T.	redevances ⁽¹⁾	TVA (5,5%)	Prix T.T.C.
prix de 1 m³ à 2 000 m³	1.0400 €	0.4970 €	0.0845 €	1.62€
supérieur à 2 000 m ³ *	0.9100 €	0.4970 €	0.0774 €	1.48 €

^{*} N.B.: cette tranche s'applique exclusivement aux professionnels.

FACTURATION

La période de facturation va du 1 er octobre (de l'année N) au 30 septembre de l'année suivante (N+1). La relève annuelle est effectuée en septembre de l'année N+1 par les agents du SIERS.

Acompte (début avril) : 6 mois d'abonnement + consommation de septembre à mars

Solde de la facturation (fin octobre) : abonnement total + consommation totale - acompte d'avril

Mensualisés: 9 acomptes (de janvier à septembre) + 1 régularisation en décembre

FRAIS D'ACCES AU SERVICE

	prix H.T.	TVA	Prix T.T.C.
changement d'abonné (locataire ou propriètaire)	26.36 €	2.64 €	29.00€
changement d'abonné (déjà abonné au SIERS)	17.27 €	1.73 €	19.00€
Nouveau compteur	85.00 €	17.00 €	102.00€
Compteur de chantier	50.00 €	10.00 €	60.00€
Mise en service 2ème compteur/branchement existant	255.00 €	51.00 €	306.00€

FRAIS DIVERS CONFORMES AU REGLEMENT DU SERVICE DES EAUX

	prix H.T.	TVA (20%)	Prix T.T.C.
Réouverture d'un branchement fermé (article 2-4)	160.00 €	32.00 €	192.00€
Frais pour relance impayés avec AR	10.00 €	2.00 €	12.00 €
Frais pour relance impayés simple	5.00 €	1.00 €	6.00 €
Impossibilité de relever le compteur (article 5-1)	50.00 €	10.00 €	60.00 €
Déplacement non justifié d'un agent	40.00 €	8.00 €	48.00 €
Etalonnage d'un compteur sur banc agréé	150.00 €	30.00 €	180.00 €
Chapeau d'isolation Citernuo (regard composite)	13.00 €	2.60 €	15.60 €
Relève manuelle sur demande de l'abonné (2 X par an)	10.00 €	2.00 €	12.00 €
Frais de traitement d'un dossier de fraude	200.00 €	40.00 €	240.00 €

AGENCE DE L'EAU

(1) 0,43 € redev. sur la consommation d'eau potable + 0.011 € redev. sur la perf des réseaux d'eau potable + 0.056 € pour le prélèvement sur la ressource